Gouvernement du Québec Ministère

des Transports

ON VA DE *L'AVANT* 



MINISTÈRE DES TRANSPORTS CENTRE DE DOCUMENTATION 700, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST, 220 ÉTAGE QUÉBEC (QUÉBEC) - CANADA G1R 5H1

RÉPONSES À LA DEUXIÈME SÉRIE DE QUESTIONS

RELATIVES AU PROLONGEMENT

DE L'AUTOROUTE 30,

ENTRE LES AUTOROUTES 10 ET 15

DOR-CEN-MON Octobre 1992

CANQ TR GE CA 182 Ann.1

Service de l'environnement 35, rue Port-Royal Est, 3° étage Montréal, (Québec) H3L 3T1 À la réponse à la question 21, vous dites que vous étudiez la possibilité de produire des cartes représentant le climat sonore projeté (échelle 1 : 5000) et que celles-ci seraient disponibles en septembre. Pouvez-vous nous fournir ces cartes?

À partir des données disponibles, tirées de l'étude d'impact de novembre 1991, une carte du climat sonore projeté en 2010 (échelle 1 : 20 000) a été produite. Cette carte est annexée au présent rapport. La position des isophones 55, 60 et 65 dBA qui sont produits par la circulation sur l'autoroute 30 projetée est indiquée.

Le climat sonore projeté, représenté sur cette carte, tient compte de la présence de l'autoroute 30 ainsi que des routes secondaires suivantes : les boulevards Jean-Leman et Montcalm, le rang Saint-Joseph, le chemin Saint-Jean (route 104) et le boulevard des Prairies. Les autres sources de bruit présentes dans la zone d'étude telles que les autoroutes 10 et 15 ainsi que les sources locales n'ont pas été prises en compte lors de l'élaboration de cette carte.

## Ouestion 2

Veuillez préciser quels seront les niveaux sonores anticipés pour les résidents des maisons situées sur le rang Saint-Joseph, au chaînage 7+000, ainsi que les mesures d'atténuation prévues, au besoin, pour minimiser ces impacts.

Les niveaux sonores maximum projetés (Leq (24 h)) aux résidences les plus rapprochées de l'autoroute 30 (chaînage 7+000) sont d'environ 65 dBA au nord de l'autoroute et de 62 dBA au sud. Les impacts anticipés sont forts. Il n'y a pas de mesures d'atténuation prévues en raison de la faible densité d'occupation du sol. Comme il a déjà été mentionné pour les maisons sur Édouard VII, les mesures d'atténuation possibles seraient du type écran antibruit. Le rapport efficacité-coût de ces mesures serait faible compte tenu du nombre de résidents touchés.

Le manque de précision des inventaires biophysiques de l'étude d'impact vous a amené à effectuer de nouvelles vérifications sur le terrain. Suite à ces vérifications, veuillez nous indiquer si les espèces de plantes vasculaires mentionnées dans la liste cijointe sont présentes dans la zone d'étude?

Les inventaires sur le terrain qui ont été faits au printemps 1992 n'avaient pour but que d'effectuer des vérifications ponctuelles. Ils ne se sont donc pas étendus à l'ensemble de la zone d'étude car ils avaient pour double objectif d'identifier les espèces d'aubépine qui forment une colonie près du ruisseau Saint-Claude et aussi de vérifier la présence de <u>Claytonia virginica</u> près des étangs à l'est de la rivière Saint-Jacques au nord de la route 104. Notons qu'aucune espèce d'aubépine susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable n'a été identifiée et aucune claytonie de Virginie n'a été localisée.

Par ailleurs, nous signalons que la liste de plantes incluse dans la deuxième série de questions n'a en aucun moment été comprise dans le mandat de cette étude d'impact puisqu'elle ne nous a été soumise que le 7 octobre 1992, bien longtemps après la fin de l'étude d'impact.

## Première question 4

Dans votre réponse à la question 29, vous mentionnez que, d'une part, suite à des visites de terrain effectuées au printemps 1992, il s'est avéré que certains milieux, classés comme étant en régénération, présentaient une utilisation faunique relativement élevée. D'autre part, il s'est avéré que les cartes forestières de 1984 ne pouvaient plus être utilisées en 1992 pour déterminer la valeur écologique de la zone d'étude avec un degré de précision élevé.

Les résultats de ces vérifications peuvent-ils modifier la valeur écologique accordée aux peuplements forestiers que l'on retrouve à la carte 2 et conséquemment les zones de résistance à la carte 10? Dans l'affirmative, veuillez préciser s'il y a de nouveaux impacts sur le milieu biophysique et s'il y a lieu de considérer de nouvelles mesures d'atténuation, en précisant lesquelles, le cas échéant.

Suite aux visites de terrain effectuées au printemps 1992, il s'est avéré que certains milieux en régénération présentaient une utilisation faunique élevée. Précisons d'une part que ces visites

n'ont pas été étendues à l'ensemble de la zone d'étude, ce qui nous empêche de généraliser pour toute cette zone et que, d'autre part, il n'est pas étonnant que les cartes forestières de 1984 ne reflètent pas toujours la réalité actuelle avec un degré de précision élevé, ne serait-ce que par le nombre d'années écoulées depuis leur parution. On comprendra donc que ces visites avaient pour but de vérifier des données ponctuelles et non pas de redéfinir les zones de résistance. En ce qui concerne les mesures d'atténuation, il est probable que même dans l'éventualité où des modifications auraient pu être apportées à l'évaluation des zones de résistance, aucune nouvelle mesure d'atténuation n'aurait été applicable.

## Deuxième question 4

La réponse à la question 41 met en avantage l'importance de la faune avienne et de ses habitats et indique que les pertes de superficies utilisables pour les espèces aviennes peuvent être significatives. Est-il possible de définir ce que vous entendez pas «pertes significatives». De plus, que prévoyez-vous pour atténuer les impacts potentiels sur l'avifaune?

Les pertes de superficie affecteront la faune avienne principalement par la perte d'habitats. Lors des vérifications effectuées au printemps 1992, nous avons pu constater que certains espaces en régénération, où les terrains en friche comportent une forte repousse arbustive, sont très utilisés par la faune avienne, les passereaux entre autres. Dans les secteurs plus bas, de nombreux étangs subsistent pendant plusieurs semaines au printemps et ils sont utilisés par les oiseaux aquatiques, les canards de surface surtout. L'élimination de ces nombreux étangs entraînera des pertes significatives d'habitats.

Aucune mesure n'est prévue pour atténuer les impacts potentiels de cette perte d'habitats.

## SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES PUITS ET DES SOURCES D'EAU POTABLE

Nous acceptons de réaliser les analyses demandées lors du suivi environnemental pour ce projet. Toutefois, nous doutons de la pertinence d'analyser les paramètres «huiles et graisses minérales» puisque notre expérience actuelle relative à la contamination des puits et des sources d'eau potable par les infrastructures routières existantes (plaintes des riverains) n'a pas démontré la présence d'une telle contamination.

